



AGROFORESTERIE

Plus de 21 mille hectares cédés à la société Xian He

Le gouvernement congolais vient de céder, pour une durée de trente ans, 21 267 hectares à la société chinoise Xian He destinés à la mise en place des plantations forestières industrielles d'eucalyptus et de pins dans les départements de la Lékoumou et du Niari. La convention relative à cette concession a été signée, le 10 novembre, à Brazzaville, par la ministre de l'Économie forestière, Rosalie Matondo, et le directeur général de la société Xian He, Yong Qing Zhu.



Echange des parapheurs entre Rosalie Matondo et Yong Qing Zhu/Adiac

Page 4

HYGIÈNE NUMÉRIQUE

La campagne de sensibilisation lancée à Brazzaville



Une vue des participants/DR

La première édition de la campagne de sensibilisation à l'hygiène numérique, placée sur le thème « Ce que tu dois savoir du

numérique pour jouer pleinement ton rôle », a été lancée, le 10 novembre, à Brazzaville, par le ministre d'État, directeur de cabinet du président de la République, Florent Ntsiba. L'hygiène numérique vise à éduquer, informer et inspirer des comportements responsables dans le cyberspace. Cette activité a été organisée en prélude à la Journée internationale de la sécurité informatique qui sera célébrée le 30 novembre.

Page 16

ÉDUCATION

Un centre de formation aux métiers ouvert à Liboka



Le ministre de l'enseignement technique coupant le ruban symbolique

Le Centre d'éducation, de formation et d'apprentissage des métiers ruraux a été ouvert le 8 novembre à Liboka, dans le département de la Cuvette. Dotée de toutes les commodités nécessaires à l'encadrement des apprenants, cette structure privée accueille les élèves des classes de 4^e et 3^e. Ce centre est une initiative du directeur général de la Société nationale des pétroles du Congo, Maixent Raoul Ominga, qui estime important de mettre à la disposition des pouvoirs publics des techniciens dans le domaine de l'agriculture.

Page 9

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

509 groupes de producteurs dotés de matériel et d'intrants



La remise symbolique du matériel au groupement/Adiac

Le Projet d'appui à l'agriculture commerciale (Pdac) a doté, le 11 novembre, 509 groupes de producteurs et particuliers dont 68 pour Brazzaville et le département du Pool en matériel, équipements et intrants divers en vue d'augmenter leur productivité et faciliter leur travail.

D'un montant global de deux milliards F CFA, cette dotation composée notamment

des abreuvoirs, des arrosoirs, des fils barbelés, des grillages, des broyeurs mécaniques, des tourniquets, des motoculteurs et motopompes s'inscrit dans le cadre des activités menées par le Pdac cofinancé par la Banque mondiale et le gouvernement congolais, conformément au plan de résilience adopté par l'exécutif pour faire face aux effets de la pandémie de covid-19.

Page 5

Éditorial

Les murs

Page 2

ÉDITORIAL

Les murs

Symbole le plus évocateur de la rivalité post-Seconde Guerre mondiale, entre l'Est et l'Ouest, le mur de Berlin s'est écroulé dans la nuit du 9 au 10 novembre 1989 sous les coups de marteau de manifestants déchainés par le vent de la liberté. Il avait été érigé vingt-huit ans auparavant, aussi curieux que cela paraît, dans la nuit du 12 au 13 août 1961 par les Soviétiques.

Trente-quatre ans après, ce que l'on considéra comme la fin de la « guerre froide » a tourné au fiasco. Le monde a de nouveau replongé dans l'incertitude car d'autres murs aussi moins matériels mais aussi rigides que celui qui portait tous les péchés du siècle passé se dressent chaque jour le long des frontières terrestres, maritimes et aériennes empêchant les hommes, les choses et les idées de circuler librement.

Et ce ne sont pas les développements de l'actualité au Proche-Orient, avec la guerre entre Israéliens et Palestiniens, encore moins le déjà très meurtrier conflit russo-ukrainien, à l'Est de l'Europe, qui apaiseront les relations internationales. Au contraire, les blessures provoquées par ces deux crises majeures des temps présents sont si profondes qu'envisager un compromis à court ou moyen terme semble hors de portée du concert des nations.

Les images des massacres de civils et de prisonniers de guerre supposés attribuées à l'un et l'autre belligérants dans les deux conflits ont vidé l'humanité de son sens. Si comme le relayent à longueur d'épisode les réseaux sociaux ces tueries sont avérées, autant réaliser que les nouveaux murs qu'elles érigent sont le lot que les générations présentes laisseront aux générations futures.

En fin de compte, nous n'aurions globalement rien réussi dans notre prétention d'hommes « civilisés » à construire un avenir commun : ni la justice ni le développement ni la démocratie exposée dans toutes enceintes du monde comme l'exigence institutionnelle adaptée à la préservation des droits de l'homme. Nous sommes en train d'échouer.

Les Dépêches de Brazzaville

COOPÉRATION

Brazzaville et Windhoek engagées dans les projets communs

En séjour au Congo, une délégation de la mairie de Windhoek (Namibie), conduite par le maire de ladite ville, Joseph Uapingene, a eu le 10 novembre une séance de travail avec le maire de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba.



Les deux délégations lors de la séance de travail/Adiac

Les hôtes du député-maire sont venus donner un nouvel élan à la coopération entre Windhoek et Brazzaville liées par le passé par un accord dont les termes n'avaient pas été correctement traduits en actes concrets.

Répondant aux questions des journalistes, Joseph Uapingene a déclaré que son pays a des liens historiques avec le Congo. Les émissions de la voix de la Swapo, diffusées depuis Brazzaville, avaient un impact positif dans le processus de l'accession de la Namibie à l'indépendance.

Abordant les domaines dans lesquels les deux villes vont axer leur coopération, le maire de Windhoek a indiqué qu'il va s'agir

de l'aménagement des quartiers précaires et des échanges culturels. Il a ainsi sollicité l'accompagnement des pouvoirs politiques des deux États pour la réalisation de ces projets communs.

Joseph Uapingene garde une belle image du Congo, en général, et de Brazzaville, en particulier. « Lorsque nos compatriotes sont revenus de l'exil au Congo, ils nous ont donné le goût de la musique congolaise, parce qu'ils en dansaient à cœur joie. Nous suivions ainsi leurs pas. Aujourd'hui, nous souhaitons que les Africains mettent en avant leur musique pour la promotion de notre culture », a-t-il conclu.

Roger Ngombé

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelélé Ngonu

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service),

Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

* Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565, eMail : contact@inc-sa.com, site Internet www.inc-sa.com

PARLEMENT

Le gouvernement s'explique sur la nature des accords signés avec le Rwanda

Interpellé par le député Pascal Tsaty-Mabiala sur la nature des accords signés entre le Congo et le Rwanda, le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a indiqué qu'il s'agit, entre autres, d'une autorisation expresse d'occuper accordée à une société à capitaux rwandais, mais de droit congolais.

La République du Congo et le Rwanda ont conclu en avril 2022 à Oyo, dans le département de la Cuvette, une série d'accords dans divers domaines de l'économie. Parmi ces accords, on peut citer la concession des hectares de terres exploitables à une société rwandaise de droit congolais pour la mise en œuvre du projet de développement agropastoral de Yamba, dans le département de la Bouenza. Il y a eu aussi la convention de concession de la zone industrielle et commerciale de Maloukou entre la République du Congo et Crystal Ventures Ltd. Selon le chef de file de l'opposition congolaise, Pascal Tsaty-Mabiala, ces accords ne sont pas bien compris par la population qui accuse le gouvernement de bradage des terres et de la souveraineté nationale. S'exprimant devant la représentation nationale, au cours de la séance de questions orales avec débat, le 10 novembre, le chef du gouvernement a souligné la nécessité de clarifier les malentendus autour des accords de partenariat public-privé et la délivrance de l'autorisation expresse d'occuper. Pour Anatole Collinet Makosso, les aspirations du gouvernement n'ont pas été bien comprises par la population au point de parler de bradage des terres. « S'agissant du projet de développement agropastoral de Yamba, dans le département de la Bouenza, je veux rassurer la représentation nationale qu'il n'a jamais été question d'une cession de terre. Il s'agit



d'une autorisation expresse d'occuper prévue par des textes en vigueur. Sa durée est de 20 ans. C'est une mise à disposition provisoire assortie de plusieurs conditions qui sont bien reprises dans le décret portant autorisation provisoire ou expresse d'occuper. Les attributions des terres dans notre pays se font dans un cadre bien réglementé et transparent », a-t-il rappelé, précisant que le but est de mettre en œuvre un projet

agropastoral conformément aux orientations du Plan national de développement 2022-2026.

Cinq ministres ont répondu aux questions de sept députés

Le partenaire s'est engagé à utiliser en exclusivité la main d'œuvre locale. Concernant la convention de concession de la zone industrielle et commerciale de Maloukou, le Premier ministre a indiqué qu'il s'agit aussi d'un partenariat public-privé. D'après lui, c'est

une procédure classique de mise en valeur des parcs industriels de par le monde. Même la Zone économique spéciale de Pointe-Noire est mise en concession avec le groupe Aris à capitaux indiens. « L'ambition de la République du Congo est de diversifier son économie, si nous sommes d'accord avec cette ambition, nous devons l'être aussi du fait qu'aucune diversification ne pourrait être possible sans investissements étrangers.

« L'ambition de la République du Congo est de diversifier son économie, si nous sommes d'accord avec cette ambition, nous devons l'être aussi du fait qu'aucune diversification ne pourrait être possible sans investissements étrangers. Devons-nous sélectionner les investisseurs en fonction de leurs pays alors même que nous avons des accords de coopération avec ces pays ? Quelle diplomatie économique voulons-nous inaugurer dans notre pays ? Ce sont ces spéculations qui polluent nos relations, remettent en cause la coopération que nous avons avec certains pays »

Devons-nous sélectionner les investisseurs en fonction de leurs pays alors même que nous avons des accords de coopération avec ces pays ? Quelle diplomatie économique voulons-nous inaugurer dans notre pays ? Ce sont ces spéculations qui polluent nos relations, remettent en cause la coopération que nous avons avec certains pays », a laissé entendre le chef du gouvernement.

Anatole Collinet Makosso s'est aussi longuement exprimé sur les conséquences de l'augmentation des prix du carburant, conformément aux exigences du Fonds monétaire international ; ainsi que sur l'épineux problème des collectivités locales qui ont du mal à percevoir des centimes additionnels. Le député Louis Gabriel Missatou qui a posé cette question pour le compte de la mairie de Pointe-Noire a même accusé les services du ministère de l'Economie et des Finances d'être un frein à la mise en œuvre de la décentralisation en République du Congo.

Notons que cinq ministres ont répondu aux questions de sept députés. Il s'agit notamment des ministres chargés de l'Agriculture, de l'Economie forestière, de l'Enseignement général et des Transports. Clôturant la séance, le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvoubi, a rappelé au gouvernement la nécessité de communiquer sur certains sujets afin de dissiper les malentendus.

Parfait Wilfried Douniama

LE FAIT DU JOUR

78 ans et acculée...

Au moment où des défis existentiels énormes tendent à complexifier les relations internationales et les complexifient, l'Organisation des Nations unies-Onu voit s'étioler en partie le prestige dont elle jouissait à sa création il y a 78 ans. En 1945, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, devant les traumatismes occasionnés à cette occasion, le concert des nations prenait l'engagement d'honorer la vie à travers la mise en place de mécanismes devant à l'avenir bannir le recours à la force comme moyen de résoudre les problèmes auxquels les États seraient confrontés.

L'effondrement des empires coloniaux qui suivit des années plus tard offrait les indépendances aux ex-colonies du Sud pour la plupart, consacrant la liberté. A New York, siège des Nations unies, se joue depuis lors cette grande scène «libérale» où des plus grands aux plus petits

Etats, la prise de parole équitable des dirigeants venus des quatre coins du monde magnifiait l'un des principes cardinaux de l'organisation internationale : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et choisir librement leur modèle de développement.

A 78 ans, l'Onu a gagné de nombreuses batailles si l'on s'en tient au fait qu'elle a survécu aux rivalités de ses membres les plus puissants, les cinq : États-Unis, Russie (ex-URSS), France, Chine, Royaume-Uni. Parallèlement elle en a aussi beaucoup perdu on peut dire en grande partie par la faute de ces mêmes nations «puissantes» qui ont appris à la devancer, la délaissier quand leurs intérêts géostratégiques le commandent. À tel point que le service après-vente que ces puissances assignent à l'Onu pour « réparer » les ravages des guerres de domination qu'elles conduisent souvent sans la moindre retenue la décrédibilise

aux yeux des opinions publiques.

Dans les pays où ces guerres punitives foncièrement prédatrices ont été orchestrées, les populations ne doivent plus rien à la prestigieuse Onu. Elles ne comprennent pas que ses soldats occupent leurs baraquements quand se produisent des massacres, certains casques bleus étant en revanche dénoncés pour des actes contraires au maintien de la paix qu'ils posent (des cas de viols souvent signalés) durant leur mandat. Quand bien même beaucoup d'hommes payent de leurs vies cet engagement humanitaire qu'ils remplissent avec courage et abnégation, la balance pèse de moins en moins en faveur du succès des opérations onusiennes.

Ces dernières années, des appels à la réforme de l'Onu se sont multipliés. Ils viennent des pays du sud mais pas seulement car ils sont désormais relayés par les chancelle-

ries des cinq membres permanents du Conseil de sécurité qui sont en faveur de l'élargissement du cercle de décision. Si cette question se pose aujourd'hui avec acuité c'est que, d'une part pour le moment l'Onu est irremplaçable, et d'autre part, parce qu'il n'est plus possible que seulement cinq États qui plus est ne parlent pas le même langage, continuent de régenter le plus grand nombre depuis bientôt huit décennies.

Dans cette domination de quelques-uns devenue contradictoire, l'Onu devient perdante en expertise quand il s'agit de garantir la paix entre les nations. Les conflits passés et actuels le démontrent avec éloquence amoindrissant de jour en jour la visibilité d'une instance qui incarne toujours l'espoir d'un monde civilisé. L'Onu est même et encore une chance pour l'humanité.

Gankama N'Siah

AGROFORESTERIE

Le Congo cède 21.268 hectares à la société Xian He

La convention des deux baux emphytéotiques a été signée, le 10 Novembre, à Brazzaville, par la ministre de l'Économie forestière, Rosalie Matondo, et le directeur général de la société Xian He, Yong Qing. Zhu. D'une durée de trente ans, ce contrat vise la mise en place des plantations forestières industrielles d'Eucalyptus et de Pins dans le département de la Lékoumou et du Niari.

Le premier bail concerne deux blocs, celui d'Obili dans la sous-préfecture de Zanaga, dans le département de la Lékoumou, qui s'étend sur une superficie de 20 216 ha 00 a 00 ca et celui de Malolo dans la sous-préfecture de Louvakou, dans le département du Niari étalé sur une superficie de 360 ha 00 a 00 ca de plantations forestières. Le premier bloc fera l'objet d'afforestation et le second mettra l'accent sur l'exploitation et le reboisement. S'agissant du deuxième bail, il comprend un seul bloc, le massif du PK45 dans la sous-préfecture d'Ignié, dans le département du Pool, d'une superficie de 692 ha 00 a 00 ca qui pour sa part fera l'objet d'une exploitation et d'un reboisement.

Pour ce faire, la société Xian He, bénéficiaire de ladite concession forestière, va investir plus de 20 milliards de F CFA et créer 500 emplois directs et permanents. Dans ses activités, elle prévoit, entre autres, la valorisation des sites mis à sa disposition par l'afforestation et le re-



La photo de famille/Adiac

boisement mais également l'installation des industries de déroulage d'une capacité de cinq à dix mille feuilles par jour ; d'une unité de fabrication de contre-plaqué, de traitement de la résine de pin et d'une menuiserie moderne au PK45 dont les produits seront vendus sur le marché locale et internationale.

Parmi ses différents engagements, Xian He entend faciliter et prioriser l'accès à la ressource bois aux sociétés nationales qui en manifesteront l'intérêt ; conclure un

partenariat avec la coordination du Programme national d'afforestation et de reboisement pour la mise en place des plantations et la gestion de la pépinière ; élaborer un plan d'aménagement, dans un délai de trois ans, sous la supervision de l'administration forestière; mettre en place une unité de transformation adaptée pour la transformation des bois de petit diamètre issus de ces plantations ; procéder à la replantation systématique et immédiate des parcelles exploitées, avec l'assistance du

service national de reboisement. Aussi, les massifs mis en place en savane devront faire l'objet de coupe à blanc, pour permettre les opérations de replantation.

« ...avec une possibilité de recruter plus de 500 ouvriers, nous privilégierons le recrutement des cadres et techniciens congolais pour soutenir les efforts de la résorption du chômage au Congo. Je puis vous rassurer que notre société apportera sa contribution pour relever les défis communs en urgence, j'ai cité

le réchauffement du climat », a indiqué Yong Qing Zhu, directeur général de la société Xian He.

Saluant l'engagement de la société bénéficiaire, la ministre de l'Économie forestière, Rosalie Matondo, a déclaré : « j'ai la ferme conviction que Xian He mettra tout en œuvre pour garantir son implémentation optimale, ce, dans le strict respect des lois et règlements de notre pays, et des clauses que nous venons de valider tous ensemble dans le cahier des charges particuliers, pour un partenariat que nous voulons gagnant-gagnant ».

Par la même occasion, elle a promis de veiller à ce que ce partenaire remplisse convenablement ses obligations. Ce partenariat, dit-elle, sera dans le viseur du commun des Congolais, d'autant plus qu'il se réfère à deux thématiques qui prennent de plus en plus de l'ampleur à l'échelle internationale : l'afforestation et le reboisement.

Gloria Imelda Lossele

GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

La société civile plaide pour son implication

Les acteurs de la société civile venus de plusieurs pays d'Afrique ont participé, du 8 au 9 novembre, à Brazzaville, à un atelier de plaidoyer pour leur implication au suivi de la dette publique dans les pays africains, en général, et au Congo, en particulier.

L'atelier de plaidoyer a permis aux membres de la société civile de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale de travailler sur les questions de la dette et du développement. Ils ont analysé les enjeux de leur implication dans le suivi de la dette publique.

Au terme des échanges de deux jours, ces acteurs de la société civile ont passé au peigne fin le rapport sur la dette 2022 produit par la Caisse congolaise d'amortissement. Ils ont également analysé le décret 2008-56 du 31 mars 2008 portant création, attributions et fonctionnement du Comité national de la dette publique.

Avant de déplorer les vulnérabilités qui subsistent sur la viabilité de la dette, la prédominance du ratio de la dette intérieure sur le produit intérieur brut et sur la dette extérieure, les participants ont souhaité intégrer les comités nationaux de leurs pays respectifs.

Cet atelier, organisé par la plateforme Dette et développement, a réuni les participants des pays venus du Congo, de la République démocratique du Congo, du Mali et du Cameroun.



Les participants à l'atelier/Adiac

Rude Ngoma

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

509 groupes de producteurs dotés de matériel et d'intrants

Le Projet d'appui à l'agriculture commerciale (Pdac) a doté, le 11 novembre, cinq cent neuf groupes de producteurs et particuliers répartis sur l'ensemble du territoire dont soixante-huit pour Brazzaville et le département du Pool, de matériel, d'équipements et d'intrants divers.

D'un montant global de deux milliards FCFA, les équipements composés notamment des abreuvoirs, des arrosoirs, des fils barbelés, des grillages, des broyeurs mécaniques, des tourniquets, des motoculteurs et motopompes ont été livrés par la Trading Congo, une société de droit congolais pour un montant de 250 millions FCFA.

Cette dotation est faite conformément au plan de résilience adopté par le gouvernement pour faire face aux effets de la pandémie de covid-19 et s'inscrit dans le cadre des activités menées par le Pdac cofinancé par la Banque mondiale et le gouvernement congolais. « *Cet appui du Pdac s'ajoute au financement déjà réalisé qui s'élève aujourd'hui à 15 milliards FCFA depuis sa mise en vigueur, lequel a permis à près de 12 000 acteurs agropastoraux et halieutiques de réaliser leurs plans d'affaires* », a rappelé le coordonnateur du projet, Isidore Ondoki.

Il a indiqué que d'autres acteurs agropastoraux du Centre maraîcher de Nsongui, situé à Mayanga, dans le 8e arrondissement de Brazzaville, ont également reçu du



matériel d'élevage composé de dix truies, d'un verrat, de plus de sept tonnes d'aliments de bétail et des produits vétérinaires livrés cette fois-ci par la société CP Sarlu, attributaire d'un marché de plus de 300 millions FCFA.

Dans le cadre de cette même opération, les sociétés CP Sarlu et Trading Congo vont se

déployer dans tout le territoire national pour offrir le même matériel auprès de cinq cents autres bénéficiaires des plans d'affaires de résilience.

Par ailleurs, en attendant la fin de ce projet fixée au 31 décembre prochain, le Pdac s'emploie à donner un nouveau coup de pouce aux agriculteurs impactés par la

Une vue du matériel remis par le Pdac. Adiac covid-19 et participe, par la même occasion, au renforcement des capacités de producteurs en vue d'une meilleure offre des produits agricoles en République du Congo. Le but étant de réduire tant soit peu la forte dépendance du pays aux importations des denrées alimentaires dont le coût est estimé à plus de 600 milliards

FCFA par an.

Depuis son lancement, en 2016, le Pdac a entrepris un vaste chantier de réhabilitation des pistes de desserte agricole. A travers l'ensemble des départements du pays, le projet a réhabilité et entretenu plus de 1600 km de pistes rurales et 248 km des voies d'eau ont pu être réalisés dans la Likouala et la Cuvette.

Toujours en lien avec ces activités, le centre agropastoral de Tandou Binzenze, situé dans le district de Tchiamba Nzassi, a été officiellement inauguré le 29 septembre dernier dans le département de Pointe-Noire. Ce centre accueille près de 120 acteurs agropastoraux regroupés en quatorze groupements qui ont reçu des semences, des engrais et du matériel agricole pour les maraîchers, des porcs et porcins pour les éleveurs.

Ceux-ci se sont engagés à préserver cet espace dédié au développement de leurs activités et à augmenter la production afin d'alimenter la ville de Pointe-Noire et ses environs, mais aussi d'autres localités du pays en produits agricoles de qualité.

Guy-Gervais Kitina

DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIO-CULTURELS

Le Congo cumule plus de trente ans sans produire son rapport périodique

La République du Congo n'a plus jamais fourni aux Nations unies ses rapports périodiques sur les droits économiques et socio-culturels depuis plus de trente ans, a affirmé Ludovic Hennebel, membre du comité des droits économiques et sociaux aux Nations unies, à l'issue d'une rencontre avec le président de la Commission nationale des droits de l'homme, Valère Gabriel Etéka Yemet.

L'entretien entre Valère Gabriel Etéka Yemet et Ludovic Hennebel a porté essentiellement sur la question des droits de l'homme. Les deux personnalités ont débattu notamment du retard que le Congo a pris dans la production de ses rapports périodiques, engagement que

le pays n'a plus honoré depuis plus de trente ans.

« *Nous avons débattu du processus de remise par des États des rapports de ratification et périodique pour lesquels le Congo ne nous a plus produits depuis plus de trente ans. Pour ce faire, nous nous*

sommes engagés à accompagner les acteurs congolais afin de les stimuler à finaliser ce rapport que les Nations unies vont recevoir au début de l'année 2024 », a souligné Ludovic Hennebel, membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies.

Ces rapports permettront, a précisé l'expert onusien, au haut-commissariat des droits de l'homme des Nations unies d'évaluer le niveau de respect et d'applicabilité d'un certain nombre de droits en République du Congo. Il s'agit, entre autres, des droits à la santé, à l'éducation, à la nourriture, à l'eau, à l'électricité ou au travail.

« *Lorsque nous parlons des droits économiques et sociaux, il s'agit d'évaluer le niveau de vie des Congolais dans le cadre de la justice sociale. L'objectif étant de connaître comment la redistribution des ressources financières se fait au Congo, dans le cadre des politiques publiques en matière d'assainissement, d'accès à l'eau et à l'électricité, d'éducation, d'emploi. A travers ces rapports que nous attendons début 2024, il ne sera pas question de juger l'Etat, plutôt de dialoguer avec lui* », a renchéri le fonctionnaire onusien.

Peu avant, le Haut-commissariat des Nations unies au Congo avait organisé, du 7 au 9 novembre, un atelier de renforcement des capacités sur la rédaction du rapport dus aux organes des traités pour le Comité des droits économiques, sociaux et culturels en République du Congo.

Plusieurs acteurs œuvrant dans le domaine des droits de l'homme ont pris part à la session de formation dont l'objectif général était de fournir une assistance technique et de renforcer les capacités du gouvernement en la matière.

Trois jours durant, les experts des Nations unies ont expliqué aux acteurs sociaux le système des droits, les fonctions des organes de traités et les obligations du Congo en matière de droits de l'homme.

Les participants ont été aussi édifiés sur le cycle d'examen et le rôle de l'Etat dans chaque étape du cycle.

Firmin Oyé



Valère Gabriel Etéka Yemet posant avec les experts des Nations unies. Adiac

EXÉCUTION DU BUDGET DE L'ÉTAT 2022

La Cour des comptes relève des insuffisances

Dans son rapport annuel présenté à la Commission économie et finances du Sénat, le 10 novembre à Brazzaville, la Cour des comptes et de discipline budgétaire, en tant qu'autorité supérieure en la matière, en dépit de quelques avancées enregistrées, a épinglé des contre-performances à différents niveaux dans l'exécution du budget de l'Etat exercice 2022.

Lu par son président, Charles Emile Apesse, le rapport de la Cour des comptes et de discipline budgétaire fait état de ce que le budget de l'Etat au titre de l'année dernière présente de nombreux incongrus à plusieurs niveaux de son exécution. Elle a noté en premier que dans ses volets investissement et fonctionnement, le budget 2022 laisse apparaître trois situations différentes qui l'interpellent.

« Les budgets d'investissement et de fonctionnement font apparaître trois cas de figure. Certains ministères ont ordonné leurs dépenses au-delà des prévisions, d'autres l'ont fait en deçà et le dernier groupe des ministres, par contre, n'a rien ordonné. Sur la base de ces indicateurs, il se pose un réel problème de gestion publique. Pour ce faire, la Cour des comptes et de discipline budgétaire demande au gouvernement de lui fournir des explications pertinentes sur les trois cas de figure », a souligné Charles Emile Apesse.

Hormis la disparité en matière d'ordonnement, l'autorité supérieure budgétaire a épin-



Les membres de la Commission Économie et Finances du Sénat et de la Cour des comptes/Adiac

glé aussi l'existence et/ou la persistance des marchés publics concédés de gré à gré, au mépris de la réglementation en la matière. Défaillance stigmatisée par le président de la Commission économie et finances du Sénat, Jean-Marie Andziba Epouma. « Le rapport de la Cour des comptes et de discipline budgétaire relève des faiblesses notoires et nous devons nous battre pour les corriger. Parmi ces contre-performances, on note l'existence des marchés de gré à gré, pra-

tique qui élimine la collecte de la taxe sur la valeur ajoutée et les centimes additionnels nécessaires pour financer les collectivités locales », a-t-il promis.

En termes de collecte des recettes publiques, le rapport de la Cour des comptes a fait savoir que plusieurs administrations fiscales n'ont pu atteindre leurs objectifs en matière de mobilisation des fonds, à l'exception de la douane qui a dépassé ses prévisions fiscales.

Parlons du budget proprement

dit, il en est ressorti que les dépenses générales de l'exercice 2022 ont été engagées à hauteur de 2038 672 772 FCFA, soit un taux de réalisation de 99,41 % par rapport au budget 2021. Ces dépenses sont en hausse de 24,80% par rapport à l'exercice 2021.

Les dépenses de fonctionnement, précise le rapport, sont en augmentation par rapport à celles de l'année précédente qui étaient de 271, 461 milliards FCFA. Les dépenses d'investissement, poursuit le texte, sont

de 63,842 milliards FCFA. Le service de la dette, pour sa part, est en hausse de 77 milliards FCFA par rapport à l'exercice 2021.

Estimées à 1305, 607 milliards FCFA, les dépenses courantes se sont établies en 2022 à 1400 milliards 700 milliards FCFA contre 1 139 milliards 850 millions en 2021. Le rapport de la Cour des comptes conclut que le budget 2022 s'est soldé par un excédent de 777 milliards 888 millions FCFA.

Firmin Oyé

UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

L'établissement doté d'un laboratoire de fabrication numérique

Le laboratoire de fabrication numérique (FabLab), un lieu d'innovation permettant de comprendre et de s'appropriier les technologies numériques dans un monde original, collaboratif et de partage, a été inauguré le 10 novembre, à Brazzaville, par l'ambassadrice de France au Congo, Claire Bodonyi, en compagnie des responsables de l'Université Marien-Ngouabi.

Le FabLab est le premier atelier construit au sein de l'Ecole nationale supérieure polytechnique au Congo, avec l'appui financier de l'ambassade de France, à hauteur de 8,281 millions FCFA. L'objectif est d'aider les jeunes congolais, notamment étudiants, enseignants et chercheurs dans leurs projets professionnels en leur permettant d'intégrer les pratiques numériques et d'accroître leur employabilité, en développant leur créativité et leurs compétences.

La diplomate française a souligné à cette occasion la notion du travail en réseau, en partenariat et en coopération ainsi que de l'apprentissage. Selon Claire Bodonyi, il n'y a pas de développement économique, de recherche sans ce labora-

toire qui est devenu une marque de fabrication internationale.

Pour le président de l'Université Marien-Ngouabi, le Pr Gontron Ondzotto, le laboratoire de fabrication numérique est un espace ouvert qui favorise la créativité et l'innovation, l'accès aux ressources technologiques adéquates, la collaboration entre le monde universitaire et les entreprises, l'éclosion d'une nouvelle génération d'inventeurs et d'innovateurs au sein de la jeunesse congolaise. A cet effet, il a indiqué que plus de 70% des métiers du futur seront essentiellement axés sur des compétences technologiques.

Notons que le FabLab est l'initiative de l'association Traits d'Union que dirige Levy Hollembet. Pour lui, la fabrica-

tion numérique et personnelle doit permettre au plus grand nombre de devenir auteur des technologies. Des FabLab doivent répondre à plusieurs enjeux : aider à incuber des entreprises par la facilitation des prototypages, répondre à des problèmes et enjeux locaux en particulier dans les pays du Sud en s'appuyant sur le réseau international.

Le FabLab s'inscrit dans la dynamique d'innovation impulsée par le gouvernement congolais et appuyée par les partenaires au développement à travers différents programmes.

Levy Hollembet a, par ailleurs, souligné l'importance des pratiques numériques professionnelles, nécessaires aux métiers de demain.

Lydie Gisèle Oko

FORMATION

L'AUF renforce les capacités des étudiants

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) Congo a organisé, du 6 au 9 novembre, une formation sur le thème « Quels soft skills mettre en avant pour l'emploi ou pour l'entrepreneuriat ? », au Centre d'employabilité francophone.

L'atelier de formation sur le soft skills ou compétences comportementales a regroupé des enseignants, des agents de la fonction publique et des étudiants pour les aider à comprendre les enjeux et saisir les compétences nécessaires. Il consistait à responsabiliser les participants afin d'améliorer la confiance en soi, la confrontation avec les autres ainsi qu'à développer l'initiative. Il s'agissait d'obtenir une vision globale de la démarche projet personnel et professionnel, définir une finalité facilement identifiable pour les étudiants et mettre en adéquation ses aspirations personnelles et ses axes de progrès.

Les participants ont bénéficié durant quatre jours des enseignements pratiques et des exercices d'application, a expliqué Alban Besse, consultant-coach expert en leadership en entreprise. Le facilitateur de la formation a mis l'accent sur les compétences démontrables et les compétences comportementales, la gestion des situations qui peuvent arriver au sein d'une société. Parmi ces comportements figurent le stress face à une situation, la manière de se communiquer, comment sortir des conflits relationnels au sein des équipes ainsi que sur comment avancer dans un environnement viable. Selon lui, ces compétences sont nécessaires aujourd'hui pour le bon fonctionnement d'un groupe.

Jade Mayela Ngoma, étudiante en économie d'entreprise à l'Université Marien-Ngouabi, a témoigné du bien-fondé de la formation. Elle a indiqué avoir appris que les compétences personnelles nécessitent des capacités naturelles qui exigent la confiance en soi. « La formation a été très bénéfique car je ne savais pas que chaque individu a ses capacités différentes de l'autre », a-t-elle dit, ajoutant : « Aujourd'hui, j'ai appris que pour avoir confiance en soi et mettre en œuvre ses compétences, il faut s'entourer des personnes qui peuvent vous booster à passer à l'action ».

L.G.O.

TRANSPORT AÉRIEN

Les députés préoccupés par la reprise des vols d'ECAir

Annoncée pour cette année, la reprise des vols de la compagnie aérienne Equatorial Congo Airlines (ECAir) reste encore attendue. Une situation qui préoccupe les Congolais dont le député de la 3^e circonscription électorale de Ouenzé, Romarick Jules Junior Embounou Oyo, qui a interpellé le gouvernement, le 10 novembre, à Brazzaville au cours de la séance de questions orales avec débat.

Le ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande, Honoré Sayi, annonçait, le 28 février dernier, la reprise des vols de la compagnie aérienne ECAir à compter du mois de mars. « *Aujourd'hui, huit mois après cette information largement relayée, force est de constater que la relance de la compagnie aérienne ECAir n'est toujours pas effective. Quelles sont les avancées déjà enregistrées dans le processus de reprise effective des vols de la compagnie ECAir ?* », a demandé l'auteur de la question, précisant que cette information avait été agréablement reçue par l'ensemble des parlementaires et de nombreux voyageurs.

Le ministre, dans sa réponse, a indiqué qu'à l'annonce de cette information, un des cinq aéronefs de la compagnie était fraîchement rentré au pays et se trouvait sur le tarmac de l'aéroport Maya-Maya, avec des assurances des techniciens qu'il devrait prendre de l'envol. Mais pour des raisons techniques, les moteurs du Boeing 733 sont en révision



Un avion de la compagnie ECAir sur le tarmac DR

approfondie dans un atelier à l'étranger dont la fin est à programmer très prochainement. « *S'agissant des avancées enregistrées dans le processus de reprise effective des vols de la compagnie ECAir, le gouvernement est à l'ouvrage. Au-delà d'une simple compagnie aérienne, la société ECAir représente, en effet, une fierté nationale, un véritable canal de diffusion*

de l'image de notre pays, de notre identité à travers le monde, fortement partagé par le gouvernement », a rappelé Honoré Sayi.

Selon lui, dans la perspective de la relance des vols de la compagnie ECAir, plusieurs activités ont été réalisées. Il s'agit, entre autres, de l'apurement total de la dette sociale de la société ; l'assainissement du bilan de la société ; la for-

mation et la recertification des pilotes, des hôtesses et stewards ainsi que de la formation du personnel d'exploitation. A cela s'ajoutent les activités de maintenance de la flotte et la mise en œuvre d'une équipe opérationnelle et technique en préparation à la relance. Concernant les activités en cours, il a cité le renouvellement du certificat de transport aérien sur la supervision de

l'Agence nationale d'aviation civile ; les travaux de révision des moteurs de Boeing permettant la mise en état de navigabilité. Le député Romarick Jules Junior Embounou Oyo a, dans sa réplique, rappelé au gouvernement que les Congolais attendaient son nouvel engagement pour la reprise des vols de la compagnie aérienne ECAir.

Parfait Wilfried Douniama

SOMMET ARABIE SAOUDITE-AFRIQUE

Le Niger revient sur la scène internationale

Un sommet entre l'Arabie saoudite et l'Afrique s'est tenu le 10 novembre à Riyad. Plusieurs chefs d'État et de gouvernement africains ont fait le déplacement pour participer à cette première édition placée sur le thème « Développement et prospérité ».

Une délégation du Niger, conduite par le Premier ministre nommé par le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie, Ali Mahamane Lamine Zeine, se trouvait sur place. L'occasion, pour Niamey, de revenir sur la scène internationale, trois mois et demi après le coup d'État qui a renversé le président Mohamed Bazoum.

« Le Niger est de retour », a expliqué le Premier ministre sur la radio-télévision nationale. Ali Mahamane Lamine Zeine estime qu'avec sa participation à ce sommet, son pays referme la parenthèse de l'ostracisation. En participant au sommet de Riyad,

le Niger, suspendu suite au coup d'État du 26 juillet de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), de l'Union africaine et exclu d'événements internationaux comme la dernière Assemblée générale des Nations unies, a montré qu'il n'est pas un pays isolé.

Selon le directeur adjoint Sahel à l'International Crisis Group, Ibrahim Yahaya Ibrahim, Niamey vient aussi renforcer ses liens, déjà forts, avec l'Arabie saoudite. En 2017, a-t-il indiqué, le Niger avait, par exemple, rappelé son ambassadeur au Qatar, en solidarité avec Riyad qui

avait rompu ses relations diplomatiques avec Doha.

Outre le rétablissement de ses relations internationales, le Niger vise également à établir de nouveaux partenariats et à obtenir des aides supplémentaires. Cette démarche intervient dans un contexte où le pays subit les conséquences des sanctions de la Cédéao.

À la veille du sommet de Riyad, le Premier ministre annonçait déjà un accord avec le Fonds saoudien de développement pour la construction d'internats de jeunes filles au Niger, soulignant ainsi les opportunités de nouveaux partenariats en cours de développement.

Yvette Reine Nzaba

MADAGASCAR

L'Assemblée nationale demande la suspension de la présidentielle

A quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle, la présidente de l'Assemblée nationale malgache, Christine Razanamahasoa, a demandé, le 9 novembre, la suspension du processus électoral.

Dans sa déclaration, Christine Razanamahasoa a demandé « *la suspension de l'élection présidentielle prévue le 16 novembre prochain ainsi que la suspension de la campagne électorale et de toutes les manifestations publiques* », ajoutant: « *On est tous d'accord que les élections actuelles ne sont ni libres ni transparentes, ni acceptées par tous, donc il faut les annuler* », pour permettre un vrai dialogue et rechercher une solution acceptée de tous.

La déclaration de l'ancienne alliée politique d'Andry Rajoelina, président sortant et candidat à sa propre succession, a été faite en concertation avec le FFKM, le Conseil oecuménique des églises chrétiennes, à l'issue d'une médiation de plusieurs jours qui intervient après une semaine de fortes tensions et de violences à l'endroit des manifestants de l'opposition. Elle devrait raviver le collectif des dix candidats qui a toujours refusé d'entrer en campagne, estimant que les conditions pour une élection « démocratique et transparente » n'étaient pas réunies.

Rappelons que la suspension d'une élection présidentielle n'est pas prévue dans la loi malgache. Pour être effective, cette demande devra attendre un accord du gouvernement. Le mois dernier, les autorités avaient accepté, sur ordre de la HCC, le report d'une semaine du premier tour de l'élection.

Y.R.Nz.

Musée
du Bassin du Congo



Le musée galerie du bassin du Congo

Présente l'exposition

AFRICA CULTURE

Une exposition vente de peinture avec les artistes

César Mabelet & El Manisa kiadi

du **20 Octobre**
au **23 Novembre**



Adresse : 84, Boulevard Denis-Sassou- N'Guesso
Brazzaville République du Congo



FORMATION PROFESSIONNELLE

Un Cefa ouvre ses portes dans la Cuvette

Le Centre d'éducation, de formation et d'apprentissage (Cefa) des métiers ruraux, Etemabeka de Liboka, dans le département de la Cuvette, a officiellement ouvert ses portes aux apprenants le 8 novembre, après son inauguration par le ministre de l'Enseignement technique et professionnel, Ghislain Thierry Ebomé Maguessa.

Le Cefa Etemabeka de Liboka est un établissement privé conventionné dont le directeur général de la Société nationale des pétroles du Congo, Maixent Raoul Ominga, est le promoteur. Avec une capacité d'accueil de trois cents apprenants des métiers ruraux dans leur diversité, l'établissement est constitué, entre autres, d'un laboratoire scientifique, d'un laboratoire de langues, d'une salle multimédia, d'une bibliothèque et d'un forage, a indiqué l'architecte, Alain Ndongu, présentant la fiche technique. Les enseignements pratiques se feront au complexe agropastoral et piscicole d'Ivongui.

Selon le directeur général de la formation qualifiante, Christophe Lia, le Cefa Etemabeka de Liboka est accessible aux élèves de 4^e et 3^e. La formation durera deux ans et sera sanctionnée par un certificat



Le Cefa Etemabeka de Liboka ouvert aux apprenants/DR

d'aptitudes professionnelles. « Le premier citoyen s'est engagé à donner une place de choix à la formation qualifiante de la jeunesse congolaise. C'est en nous inspirant de cette vision que nous avons réalisé cet ou-

vrage », a déclaré le promoteur, Raoul Maixent Ominga, dans son mot de circonstance à l'occasion de l'inauguration de ce Cefa. Selon lui, il est nécessaire de mettre à la disposition du pays des techniciens dans les métiers de l'agricul-



Vue d'une salle de classe/DR

ture. Les jeunes vivant en milieu rural ont donc intérêt à s'approprier les métiers de la terre, a-t-il poursuivi.

Le Cefa des métiers ruraux Etemabeka de Liboka est le tout premier sorti de terre dans la zone septentrionale

du pays. Ainsi, les jeunes qui veulent apprendre ne vont plus effectuer le déplacement de Brazzaville qui est souvent coûteux pour des familles d'une certaine catégorie sociale. Ce Cefa s'ajoute donc à celui de Brazzaville dédié aux métiers du bâtiment et de services ; de Pointe-Noire consacré aux métiers de maintenance industrielle ainsi qu'à celui de Dolisie, dans le département du Niari, où sont enseignés les métiers ruraux.

Rominique Makaya

« Le premier citoyen s'est engagé à donner une place de choix à la formation qualifiante de la jeunesse congolaise. C'est en nous inspirant de cette vision que nous avons réalisé cet ouvrage »

La Maison funéraire Taty lance officiellement ses activités au Congo



La Maison funéraire Taty a été inaugurée le 11 novembre à Brazzaville en présence de son Président Directeur Général, Georges Taty Bouanga, et de l'administrateur-maire de Bacongo, Simone Loubienga, qui a procédé à la coupe du ruban pour sceller le lancement officiel des activités de cette Maison funéraire. Elle est située sur l'avenue du Chaillu, derrière l'immeuble rouge Maison d'arrêt, 100 rue, Eugène Etienne.

Les missions de la Maison Funéraire Taty sont multiples, notamment la vente des cercueils et autres accessoires funéraires ; l'inhumation et

l'exhumation des restes mortels ; le rapatriement des dépouilles mortelles de l'Europe vers l'Afrique ; la construction des pierres tombales en marbre ; la construction des caveaux familiaux. « Un repos éternel pour une tombe éternelle », a déclaré le PDG de la Maison funéraire Taty, Georges Taty Bouanga, dans son mot de circonstance lors de l'inauguration.

Les Pompes funèbres Taty & Co ont un siège à Paris en France où elles exercent depuis 2009.



AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

LES DÉPÊCHES
DU BASSIN DU CONGO

ADIACTV

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

ADIACTV NEWSLETTER

L'information du Congo et de sa région en un **CLIC**



Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter et restez informés des principaux faits marquants de l'actualité.



SCANNEZ
LE QR CODE

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter

Brazzaville 84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso

Brazzaville - République du Congo

(+ 242) 05 532 01 09

info@lesdepechesdebrazzaville.fr

MÉDIA

Un journaliste interpellé à Muanda

L'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) a fustigé l'interpellation de Raphaël Ngoma Mabonzo, journaliste à la Radio communautaire de Muanda (RCM), dans la province du Kongo central.

Sans se prononcer sur le fond du dossier, l'Olpa demande aux autorités judiciaires de préserver la liberté de la presse garantie par la loi congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme. Dans sa réaction du 10 novembre, il a indiqué que Raphaël Ngoma Mabonzo, qui est également correspondant de alaunekongo.net, média en ligne basé à Matadi, a été interpellé la veille au bureau de l'Agence nationale des renseignements (ANR/Muanda) alors qu'il s'y était rendu pour répondre à une invitation.

« Arrivé sur le lieu, il a été entendu sur procès-verbal par le responsable local de l'ANR, lui reprochant d'avoir diffusé sur les antennes de RCM une information sur le meeting avorté du candidat à l'élection présidentielle de décembre 2023, Augustin Matata Ponyo, qui aurait été interdit par les autorités locales », a expliqué l'Olpa.



Raphaël Ngoma Mabonzo

Selon cette organisation, il est également reproché au journaliste la publication sur alaunekongo.net d'un article intitulé « Bref séjour d'Augustin Matata Ponyo ce samedi 4 novembre à Muanda : son meeting avorté et transformé en carnaval suite à la non autorisation de l'administrateur du territoire ». Elle a indiqué que cette information avait été

démentie par le journaliste, qui avait aussitôt reçu l'appel de l'administrateur du territoire de Muanda, Amina Panda. L'Olpa attend impatiemment la libération de ce professionnel des médias arrêté pour des faits liés à sa profession, regrettant son transfert au parquet près le Tribunal de paix de Muanda où il est placé en détention.

Lucien Dianzenza

CLIMAT

La Chine salue les « résultats positifs » du dialogue avec Washington

Le gouvernement chinois a salué, le 9 novembre, les « résultats positifs » des discussions menées sur le climat ces derniers jours avec les États-Unis, en préparation de la conférence de l'ONU sur le climat, et la COP28, à Dubaï.

L'émissaire américain sur le climat, John Kerry, s'est entretenu avec son homologue chinois, Xie Zhenhua, près de Palm Springs. Les discussions entre les deux hommes se sont achevées « avec succès », a indiqué dans un communiqué le ministère chinois de l'Environnement.

Selon ce communiqué, la Chine et les États-Unis, qui sont les plus grands émetteurs de gaz carbonique au monde, « ont procédé à un échange de vues complet et approfondi et ont obtenu des résultats positifs en ce qui concerne le développement de la coopération et de l'action bilatérales en matière de changement climatique ». Les deux pays se sont aussi mis d'accord pour « travailler conjointement afin que la Cop28 soit un succès ».

John Kerry s'est montré satisfait, saluant « des discussions globales et constructives ». « Nous

avons trouvé un terrain commun pour plusieurs questions qui s'avèrera utile dans ces prochaines semaines critiques précédant la Cop28 », a-t-il ajouté.

L'un des principaux enjeux du sommet de Dubaï sera de définir les contours d'un fonds dit « pertes et dommages » adopté sur le principe lors de la COP27 et censé indemniser les pays les plus pauvres face aux conséquences du changement climatique.

L'administration du président américain, Joe Biden, ne s'oppose pas à ce fonds mais exige que la Chine y contribue aux côtés des pays développés. La Chine estime pour sa part que ces derniers ne devraient pas être soumis à des contraintes qui n'ont jamais été imposées aux Occidentaux durant leur phase de développement.

Les pourparlers se sont tenus avant la visite du président chinois, Xi Jinping, aux États-Unis. Le chef de l'État chinois devrait rencontrer son homologue Joe Biden, le 15 novembre, à San Francisco, pour le premier sommet entre les deux puissances. La rencontre se tiendra en marge d'un sommet de la coopération économique Asie-Pacifique.

« Nous avons 1 000 raisons d'améliorer les relations entre la Chine et les États-Unis, mais pas une seule de les gâcher », avait aussi assuré Xi Jinping, le mois dernier.

Signalons que près de deux cents pays se réuniront à Dubaï pour la Cop28 à partir du 30 novembre, une fin d'année marquée par des hausses de températures records, la multiplication des incendies et des catastrophes naturelles qui suscitent des inquiétudes à travers le monde.

Yvette Reine Nzaba

PRÉSIDENTIELLE DE DÉCEMBRE

Les candidats à l'épreuve du grand oral

Les choses sérieuses commencent. À quelques jours du début de la campagne électorale, les candidats à la présidence de la République affûtent déjà leurs armes.

Les candidats à la présidence de la République démocratique du Congo vont devoir s'affronter en confrontant leurs projets de société qu'ils soumettront à la critique populaire via des émissions télévisées que va organiser le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC). Le 10 novembre, cette institution d'appui à la démocratie a organisé un tirage au sort spécial pour déterminer l'ordre d'intervention des candidats à la télévision nationale. Il s'est agi précisément d'élaborer le calendrier d'enregistrement des émissions relatives à la présentation des programmes des vingt-six candidats. Un plateau spécial digne de l'événement sera organisé dans lequel le candidat sera face à quatre journalistes triés sur le volet prêts à lui poser des questions.

Sept thématiques au total seront au menu de cet exercice, notamment la politique nationale, l'administration territoriale et les réformes institutionnelles; la justice et les droits humains; la sécurité nationale (pour ne citer que celles-là). Le CSAC a prévu d'enregistrer vingt-six émissions de plus d'une heure pour chaque candidat. Les enregistrements débutent le 15 novembre avec Rex Kazadi, Seth Kikuni et Justin Mudekerezza. L'opposant Martin Fayulu interviendra le 18 novembre tandis que le président sortant, Félix Tshisekedi, sera face aux journalistes le 19 novembre. Matata Ponyo et Denis Mukwege fermeront la marche le 25 novembre. Chacun des candidats sera programmé à son heure. À défaut des débats télévisés directs entre candidats, le CSAC a adopté cette formule qui permet au commun des Congolais de mieux interioriser les programmes de chaque candidat pour voter utile. L'objectif principal du CSAC est d'obtenir un traitement médiatique équitable pour tous les candidats, a expliqué son président avant d'appeler les journalistes sélectionnés à la neutralité.

Alain Diasso

LUTTE CONTRE LE CANCER

Nécessité d'élaborer un plan de communication

La recommandation a été faite récemment par les participants au onzième congrès international des Anciens de la faculté de médecine de l'Université de Kinshasa (Afmed).

« Plusieurs recommandations ont été formulées lors de ce congrès dont celle qui consiste à renforcer la détection précoce des cas de cancers par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique de communication en faveur de la lutte contre les cancers en RDC », a déclaré le secrétaire général de l'Afmed/République démocratique du Congo (RDC), le Pr Henri Nekwei. Il a également plaidé pour l'introduction d'un vaccin en vue de la prévention du cancer du col de l'utérus. « Il est aussi question de renforcer la prévention du cancer du col de l'utérus par l'introduction du vaccin contre l'agent causal qui est le papillomavirus, pour s'aligner aux objectifs du développement durable d'ici 2030 », a-t-il dit.

La prise en charge des malades rénaux n'a pas été oubliée lors de ce forum sur les cancers. Pour le Pr Henri Nekwei, il est recommandé de dépister systématiquement tous les facteurs de risques à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, de soigner correctement les maladies non transmissibles à risque rénal, de subventionner la prise en charge des maladies rénales, particulièrement la dialyse. Aussi a-t-il ajouté qu'il est important de promulguer la loi sur la réglementation de la transplantation des organes.

S'agissant du circuit des médicaments dans le parcours du patient, l'orateur a souligné qu'il a été recommandé de renforcer les neuf fonctions de l'Agence congolaise de réglementation pharmaceutique pour maintenir la qualité des médicaments importés en RDC. Quant à la prise en charge des AVC (accidents vasculaires cérébraux), il a indiqué qu'il faut créer trois ou quatre pôles d'excellence de prise en charge dans les quatre ex-districts de Kinshasa, à savoir Funa, Mont Amba, Tshangu et Lukunga.

Blandine Lusimana

Ministère du contrôle d'État de la qualité
du service public et de la lutte contre les antivaieurs
Autorité de régulation des marchés publics
Conseil de régulation
Direction générale
Direction de la réglementation et des affaires juridiques

RÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

COMMUNIQUÉ

La direction générale de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) relance de nouveau les maîtres d'ouvrage et maîtres d'ouvrage délégués sur l'obligation de procéder à la désignation des personnes responsables des marchés publics et à la nomination des membres des cellules de gestion des marchés publics de leurs structures conformément au décret n°2022-1854 du 12 octobre 2022 modifiant et complétant le décret n°2009-161 du 20 mai 2009 portant organisation et fonctionnement de la cellule de gestion des marchés publics.

En effet, une année après la publication du décret précité, seulement 24,5% des maîtres d'ouvrage ont nommé les personnes responsables des marchés publics ainsi que les membres de leurs cel-

lules de gestion des marchés publics malgré de multiples et divers rappels à ce sujet.

Aussi, l'ARMP porte à la haute attention des maîtres d'ouvrages qu'à compter du **1^{er} janvier 2024**, les marchés publics passés hors cadre réglementaire en vigueur seront frappés d'irrégularité.

La direction générale de l'ARMP compte sur votre bienveillante compréhension.

Fait à Brazzaville, le 23 octobre 2023



INSERTION CONSTITUTIVE

Suivant acte sous seing privé, il a été constitué une société civile immobilière (SCI) présentant des caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 3 Y GUEST

;

Apports : en numéraire ;

Capital social : 1.000.000 francs CFA ;

Siège social : n°60 rue Libamba, arrondissement 1 E.P. LUMUMBA, quartier Tchimbamba, Pointe-Noire, République du Congo ;

Objet : L'acquisition, la construction, la propriété, l'administration, la vente, l'entretien et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers que ce soit à usage de bureau commercial ou d'habitation ;

L'obtention de toute ouverture de crédit avec ou sans garantie hypothécaire en vue de réaliser l'objet social ou de permettre à la société d'acquitter toutes les sommes dont elle pourrait être débitrice à quelques titres et pour quelque cause que ce soit ;

Gérant de la société : Madame MASSALA Née NKOUAH Lorine Gloriose Cora ;

Durée : 99 ans ;

L'acte constitutif a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire,

le 2 octobre 2023, sous le numéro CG-PNR-01-2023-B-00984 ;

La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro :

CG-PNR-01-2023-B50-00008.

Cabinet d'Avocats GOMES



ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter



SAISISSEZ LE LIEN

OU



SCANNEZ
LE QR CODE

DÉVELOPPEMENT

Mbonigaba évoque la « division du travail citoyen »

A moins de deux mois de l'organisation des élections générales en République démocratique du Congo (RDC), l'analyste, penseur et spécialiste des questions électorales, Modeste Mbonigaba, dresse un tableau sombre de la situation du pays depuis l'indépendance. Il propose une formule pour changer la donne : « La division du travail citoyen ».

Spécialiste des questions électorales, de démocratie et de développement en Afrique et libre penseur sur des faits politiques et sociaux, Modeste Mbonigaba Mugaruka vient de livrer une réflexion pertinente sur « *L'inadéquation flagrante entre les impératifs de développement et la mentalité pour le moins inappropriée des principaux acteurs de ce développement que sont les Congolais* », situant le problème depuis l'indépendance de la RDC jusqu'à ces jours. Aussi propose-t-il une formule : « La division du travail citoyen ». Alors que le pays se prépare à organiser la présidentielle et les législatives nationales, provinciales et des municipales, cet analyste pense plutôt à la transformation du Congolais après 63 ans de tâtonnements, de servitude involontaire et de descente aux enfers. Pour lui, le démarrage du pays après l'indépendance fut déjà chaotique. Il rappelle le fait que jusqu'au 30 juin 1960, chaque agent colonial, civil ou militaire, devait impérativement avoir le profil de l'emploi auquel il était affecté, dans l'optique de la règle d'or de « *l'homme qu'il faut à la place qu'il faut* ». Mais cela a subitement disparu après l'indépendance, n'importe qui pouvait être bombardé à une haute responsabilité au pays sans en avoir le profil requis. Et au fil des années, ce fut la consécration de l'idée de chance « *eloko pamba* ». La fa-



Modeste Mbonigaba

meuse règle d'or n'a jamais pu être respectée en plus de six décennies dans un pays aussi mondialement important qu'est la RDC. Et les « dégâts » sont là, faisant dire à certains analystes que le Congo-Kinshasa est passé à côté de son destin.

« *L'impératif de construire un véritable État impartial et protecteur de tous les citoyens, sans discrimination d'aucune sorte, a été également abandonné au profit du maintien d'un*

... quasi-État, principalement voué au service des puissants et des gens au pouvoir. Un quasi-État porté, non pas par une administration totalement dévouée à la cause du service public, mais plutôt par un corps sans âme, sous payé et démotivé à la cause du tribalisme, le régionalisme et toute sorte de clientélisme », relève Modeste Mbonigaba. Cette absence d'un État au service de tous les citoyens a mis en mal l'indispen-

sable cohésion nationale et créé des « *conditions propices à toutes sortes de contestations (y compris armées) sur fond de chantage au séparatisme, à la sécession et même à la balkanisation...* ».

Parlant du Congolais, cette situation, souligne-t-il dit, a façonné un type de Congolais totalement « étranger » à l'idée même de développement. Son réflexe est de plus en plus celui du « chacun pour soi » et non celui du travail en équipe, de la mise en commun des efforts, avec une mentalité d'éternel assisté et non celle de quelqu'un qui prend conscience d'avoir devant lui un pays à bâtir, de nombreux projets à lancer, un espace à conquérir.

« *Cette inadéquation entre les multiples besoins à satisfaire et le comportement quelque peu désinvolte des acteurs, va être constaté dès le départ ! C'est, en effet, depuis Joseph Kasavubu jusqu'à Félix Antoine Tshisekedi, en passant par Patrice Emery Lumumba, Mobutu Sese Seko, Laurent Désiré Kabila, Etienne Tshisekedi et Joseph Kabila, que tous les grands acteurs de la vie politique congolaise depuis 1960 jusqu'à ce jour vont avoir, chacun avec ses mots, à déplorer cette étrange situation caractérisée par une inadéquation flagrante entre les impératifs de développement et la mentalité pour le moins inappropriée des principaux acteurs*

de ce développement que sont les Congolais ! Joseph Kabila aura même l'honnêteté de le reconnaître ouvertement et publiquement, en déclarant qu'en dix-sept ans de pouvoir, il n'a pas réussi à changer la mentalité de l'homme congolais ! Ce qui va, probablement, pousser son successeur, Félix Antoine Tshisekedi, à considérer et à proclamer le changement de l'homme congolais comme l'un des principaux chantiers de son quinquennat... », note-t-il. Modeste Mbonigaba pense mordicus qu'il faut commencer par « *transformer le danseur et l'aplaudisseur actuel en revendeur permanent et pugnace, presque toujours insatisfait* ». Le nouveau type de Congolais pourra donc mieux appliquer la formule de la « division du travail citoyen » afin de se préoccuper de la mise en valeur des immenses ressources dont la nature a doté la RDC, pour le bien de tous. En conclusion, il affirme : « *Comme c'est l'élection qui est au cœur de cette problématique de dévolution du pouvoir d'État, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples avait organisé, en mai 2002, un séminaire d'évaluation des processus électoraux en Afrique dont la conclusion avait été sans équivoque, à savoir, Il faut imaginer des formules nouvelles en matière électorale pour sortir l'Afrique de sa léthargie actuelle* ».

Martin Engimo

PROJET «BANA MPE BILENGE»

La représentante de Caritas Australie visite les jeunes désœuvrés

La visite a permis à la coordonnatrice des programmes pour l'Afrique de la Caritas Australie, Lulu Mireille Mitshabu, et ses partenaires de Caritas Congo Asbl et Caritas Kinshasa de se rendre compte de l'évolution du projet qui vise l'encadrement des jeunes désœuvrés par l'apprentissage des métiers.

Le but de la descente a été d'échanger avec les bénéficiaires du projet et d'avoir leurs impressions par rapport à son déroulement. Lulu Mireille Mitshabu a commencé sa visite au centre de formation professionnel PLM, dans la commune de N'Djili, pour une formation en coupe et couture.

Prenant la parole à cette occasion, le secrétaire exécutif de la Caritas Congo Asbl, l'abbé Édouard Makimba, a encouragé les bénéficiaires. « *Je suis très heureux de voir les apprenants motivés et déterminés. En apprenant un métier, on devient une personne de valeur dans la société, car sans cela, on est rejeté par cette dernière et on se sent diminué vis-à-vis des autres. Je me projette déjà de ce*

que deviendront ces jeunes dans l'avenir. Je ne peux que leur souhaiter le meilleur », a-t-il déclaré tout en se réjouissant de l'impact visible de ce projet visant à pouvoir récupérer les jeunes et leur donner de la valeur.

Après la commune de N'Djili, la délégation s'est rendue au Centre les Rebâtisseurs, à Masina, où sont dispensées les formations

en esthétique et mécanique auto. Ici, les apprenantes en esthétique n'ont pas manqué d'exprimer leur joie auprès de la représentante de Caritas Australie.

La coordonnatrice programme Afrique s'est exprimée en ces termes : « *Je suis venue moi-même sur le terrain en tant que coordonnatrice de la Caritas Australie. La raison de ma*

présence en ce lieu est de voir comment les jeunes apprennent les métiers ; car leur avenir dépend du travail et des sacrifices d'aujourd'hui ». Elle a remercié la Caritas Congo Asbl, les centres de formation ainsi que les apprenants qui se sont mobilisés pour l'avancement de ce projet. Elle a poursuivi en disant « *qu'il ne faut jamais perdre espoir dans la vie*

et quand il y a des opportunités comme celle-ci, il faut en profiter ».

Rappelons que lors des échanges directs avec les bénéficiaires, ils ont énuméré les difficultés qu'ils éprouvent en venant parfois à la formation sans manger et faisant même les pieds, suite au manque des moyens financiers.

Il faut noter qu'après la descente de suivi sur le terrain, un atelier d'échange a eu lieu au Centre d'accueil Caritas Congo Asbl, réunissant cinq structures : Caritas Congo Asbl, Caritas Goma, Cafod, Centre Olame et Caritas Kongolo. Cet échange a permis de renforcer les capacités de toutes les différentes parties prenantes qui ont reçu la subvention de la Caritas Australie.

Blandine Lusimana

« Je suis venue moi-même sur le terrain en tant que coordonnatrice de la Caritas Australie. La raison de ma présence en ce lieu est de voir comment les jeunes apprennent les métiers ; car leur avenir dépend du travail et des sacrifices d'aujourd'hui ».

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la mission d'audit de la dette des fournisseurs du CHU-8 au 31 décembre 2018 (travaux complémentaires du guichet des réclamations) que réalise un cabinet de renommée internationale, il est demandé aux représentants légaux des entreprises dont les noms figurent sur la liste ci-dessous, de se présenter munis de leurs dossiers, au service de la comptabilité du CHU-8 du **20 novembre 2023 au 1^{er} décembre 2023 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30** pour affaire les concernant.

N.B : se munir d'une pièce d'identité pour les personnes physiques. En dehors de la pièce d'identité, les représentants de la société devront se munir d'un document justifiant de leur qualité (statut de société, une copie du RCCM). Une procuration dûment enregistrée auprès d'un notaire accompagnée d'une pièce d'identité pour toute personne représentant une tierce personne dans l'incapacité de se représenter.

Les dossiers devront comporter les documents exigés par type de marché et par différentes rubriques de la dette fournisseur prévus par la mission.

Le présent communiqué tient lieu de dernier rappel. Dépassé ce délai, aucun dossier relatif à la dette antérieure au 31 décembre 2018 ne sera plus recevable et ne fera plus l'objet de réclamation.

a) Composition du dossier à fournir selon le type de marché :

Pour les marchés de travaux :

1. Le contrat ou lettre de commande ;
2. Les différentes factures ;
3. Les preuves de paiements (pour ceux qui ont déjà reçu des acomptes) ;
4. Le procès-verbal de réception définitive ;
5. Rapport établi par le bureau de contrôle ;
6. Le dossier fiscal.

Pour les marchés de fournitures :

- 1- Le contrat ;
- 2- Le bon de commande ;
- 3- Les différentes factures ;
- 4- Le bon de livraison ;
- 5- Le procès-verbal de réception ;
- 6- Les documents d'importations (pour ceux ayant effectués leurs achats à l'étranger) ;
- 7- Le dossier fiscal ;
- 8- Les preuves de paiements déjà effectués.

Pour les marchés de prestation de services :

- 1- Le contrat ;
- 2- Le bon de commande ;
- 3- Les différentes factures ;
- 4- Le dossier fiscal ;
- 5- Le certificat de service fait ;
- 6- Les preuves de paiements déjà effectués.

Pour les marchés de prestation intellectuelles :

- 1- Le contrat ;
- 2- Les différentes factures ;
- 3- Le rapport ou le certificat du service fait ;
- 4- Les preuves de paiements déjà effectués.
- 5- Le dossier fiscal.

b) liste des entreprises concernées

01	ABIKOYES ET FILS	55	FPBI
02	ABS EQUIPEMENT	56	GELEZA BETONE
03	AFC DESTINNE	57	GG INFORMATIQUE
04	AM CORPORATION	58	GLENN SARLU
05	ARCHIBOLI ET GENIE	59	GRAPHIC PRINT
06	ATAC	60	GROUPE EMELEC
07	Aurore Services	61	GROUPE SIGMA
08	BATH TRADING	62	GT
09	BEN DECOR	63	GTME
10	BETO CONSULTING	64	HELENE TK
11	BIO SERVICES	65	IMPRIMERIE AYESSA
12	BOUL SERVICES	66	IMPRIMERIE CONGO BUREAUTIQUE
13	C. DANDRES	67	INAYE
14	C.E.M.F.I	68	INFOU'S & KOUTH
15	CACTUS NEGOCE	69	K-BAZ SERVICES
16	CGAPSE	70	KVB
17	CHAR CEFI	71	LANTANA SERVICES EXPRESS
18	CIANO	72	LDSR SARL
19	COMA TEG MEDICAL	73	LEBIALA
20	CONGO INVEST	74	LES JUMEAUX
21	CONGO TELECOM	75	LES JUMEAUX PLUS
22	COPIE PLUS	76	LIGHT BUSINESS
23	D ET J SERVICE	77	MAKAYA MARIE JEANNE

24	DIAB ACTION CONGO	78	MED CONGO
25	DIGITAL ARCHI-ENGINEERING BUSINESS	79	MEDICA SERVICES
26	DISTRIGENE CONGO	80	MELISSA SERVICES
27	ETEB	81	MILIODYV
28	ETS AUDE	82	MOSALISI
29	ETS BENDA	83	MYLAN SAS
30	ETS CELIA	84	NADE SERVICE
31	ETS CHRIST SERVICES	85	NEGORIS
32	ETS COL-EXO	86	NELYS INTERNATIONAL
33	ETS ELYSE ET FRERES	87	NGAKOSSO SERVICE
34	ETS GOD VICTORY	88	NGAPILA FORTUNE
35	ETS GRACE A DIEU	89	PLASCO MAYO
36	ETS HUMO	90	POC
37	ETS IBHNO BUSINESS INTERNATIONNAL	91	ROYAL SERVICE
38	ETS IMPACT DESIGN	92	SECURITE ESPOIR CONGO
39	ETS KIMYA	93	SOCIETE ACTION PARFAITE
40	ETS LGL	94	SOCIETE DECLAUS
41	ETS LH CONSTRUCTION	95	SOCIETE EOLIS
42	ETS LH SOCIETY	96	SOCIETE GLOIRE BUSINESS
43	ETS LVPS	97	SOCIETE GOD WILL
44	ETS MB	98	SOCIETE GOLDEN TEXTILE
45	ETS MBS	99	SOCIETE PERFECTION
46	ETS MC	100	SOCIETE RN GLOBAL
47	ETS MILORD BUSINESS	101	SOCIETE VICTORIEN
48	ETS PREMIUM LEADER	102	SOCIETE YATIM EQUIP
49	ETS RUDDY MULTI SERVICES	103	SOGECO
50	ETS SEMPITERNEL NATIONAL	104	SOLEIL LEVANT
51	ETS SYMPA STYLE	105	TOUT POUR L'INDUSTRIE
52	ETS WILFRIED	106	WAGENIA
53	FORBEN EXPANSION	107	ZENUFA CONGO
54	FORTUNE BUSINESS		

VIENT DE PARAÎTRE

« La justice au Congo : bilan global soixantenaire »

Les auteurs Auguste Iloko, Valencia Engamba Iloki et Raïssa Kartelle Iloki ont mis sur le marché du livre, le 10 novembre, un ouvrage de 428 pages intitulé « La justice au Congo : bilan global soixantenaire ». Ce nouveau cocktail de pensées et d'analyses met en exergue la revue du système judiciaire moderne congolais de 1960 à ce jour.

La cérémonie de dédicace de l'ouvrage s'est déroulée, le 10 novembre au Palais des congrès de Brazzaville, en présence de plusieurs autorités et des amoureux de la culture. Ce livre constitue, sans nul doute, une aubaine pour les acteurs du système judiciaire et pour la société dans son ensemble. Il explique les difficultés inhérentes à la mise en œuvre des législations nouvelles.

Selon les auteurs, le bilan révèle tant des progrès et réalisations que des défis majeurs à relever, de même que des obstacles à surmonter pour garantir l'efficacité du système judiciaire, le respect des droits de l'homme, la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie. « Il en découle des suggestions permettant d'éviter des échecs de codification aux fins d'adaptation du dispositif législatif aux contingences nationales », explique le livre.

Les auteurs pensent que la justice joue, depuis des temps immémoriaux, le rôle de régulateur social. Ils ont procédé dans leur ouvrage à des analyses de plusieurs domaines clés de la justice.

Auguste Iloko a expliqué à l'au-



Les auteurs présentant leur livre/Adiac

ditore l'origine de la conception de ce livre ainsi que la fusion des pensées des auteurs. Il a signifié que dans cette œuvre, les lecteurs y trouveront de la matière. Pour sa part, Valencia Engamba Iloki a présenté, de façon suc-

cincte, leur livre qui est subdivisé en cinq parties. « Ce livre évoque les interactions entre la justice et les différents événements qui marquent l'histoire du Congo. Les lecteurs vont vivre, de manière graduelle, l'évolution de

la justice congolaise », a-t-elle indiqué.

Pour sa part, Raïssa Kartelle Iloki a résumé le parcours de la justice congolaise de 1961 jusqu'à nos jours. Elle a également épinglé les réformes susceptibles d'amé-

liorer le système judiciaire congolais.

Les participants à la cérémonie de dédicace et de présentation du livre ont salué la qualité du travail des auteurs. Ils ont, par ailleurs, émis des observations tout en faisant des propositions pour les prochaines parutions.

Paru aux éditions LHarmattan, cet ouvrage qui a connu la contribution de Mireille Iloko Gondo retrace la genèse et l'évolution de la justice de droit commun. Il est déjà disponible en librairie.

Rude Ngoma

« Ce livre évoque les interactions entre la justice et les différents événements qui marquent l'histoire du Congo. Les lecteurs vont vivre, de manière graduelle, l'évolution de la justice congolaise »

ELIMINATOIRES COUPE DU MONDE FÉMININE U-20

Le Congo et l'Egypte se neutralisent

Les Diables rouges dames des moins de 20 ans ont fait jeu égal d'un but partout, le 10 novembre, au stade Alphonse-Massamba-Débat, face à l'Égypte, comptant pour le match aller du troisième tour des préliminaires de la Coupe du monde 2024.

Les chances de qualification de la sélection congolaise pour le quatrième tour ne sont pas encore compromises. Mais le but marqué par l'Égypte à Brazzaville ne donne pas plus d'option aux Congolaises en vue du match retour prévu pour le 19 novembre à Alexandrie. Les Diables rouges dames doivent l'emporter ou faire un nul avec plus d'un but pour se qualifier au tour suivant. « Nous nous sommes retrouvées face à une belle équipe. Nous avons évalué les points forts et les faiblesses de cette équipe et nous allons préparer le match retour en tenant compte de tous ces aspects pour assurer la qualification. Rien n'est impossible. Nous continuons à croire », a déclaré Berjona Mbemba, coach des Diables rouges, au terme de la première manche. Les retrouvailles dans la même compétition avec la sélection égyptienne, deux ans



Les Diables rouges doivent l'emporter à Alexandrie pour se qualifier/Photo Kwamy

après, ne se sont pas passées comme les Congolaises espéraient. La blessure de Pauline Mbayo, dès les premières minutes, a été le tournant du match. En l'absence d'une

pièce de rechange, les Diables rouges ont eu du mal à exister en première minute en ne proposant que peu d'arguments face aux Égyptiennes très en vue.

Les Diables rouges ont logiquement été menées au score à la 20^e minute sur un penalty transformé par Dana Karim Samir Nadda, consécutif à une faute de main dans

la surface. C'est à la reprise que la sélection congolaise a présenté un visage plus que séduisant. Les actions dangereuses dans le camp égyptien se sont multipliées. Il a fallu que la gardienne Azza Fouly sorte le grand jeu pour détourner en corner la frappe de Grâce Akouala qui prenait la direction des buts. Elle ne pouvait rien sur la reprise de Merveille Mercie Sita Ndengo à la 55^e minute.

Les Diables rouges des moins de 20 ans auraient dû même l'emporter sur le coup franc de Grâce Akouala, à 63^e minute. La balle avait franchi la ligne ou pas ? Mais l'arbitre a choisi la dernière option. C'est elle qui a été la mieux placée pour juger ce genre d'action. « Les arbitres sont sur le terrain pour départager les deux équipes. Leur décision prime », a commenté Berjona Mbemba à la conférence de presse d'après match.

James Golden Eloué

HYGIÈNE NUMÉRIQUE

La première édition de la campagne de sensibilisation lancée à Brazzaville

La première édition de la campagne de sensibilisation à l'hygiène numérique a été lancée, le 10 novembre, au Palais des congrès, à Brazzaville, par le ministre d'État, directeur de cabinet du président de la République, Florent Ntsiba. Elle vise à éduquer, informer et inspirer des comportements responsables dans le cyberspace.

Placée sur le thème « Ce que tu dois savoir du numérique pour jouer pleinement ton rôle », initiée par Yves Ickonga, chef du département des Télécommunications et du numérique, cette campagne s'est tenue en prélude à la Journée internationale de la sécurité informatique célébrée le 30 novembre de chaque année.

Dans son mot de bienvenue, Yves Ickonga a indiqué: « *L'hygiène numérique est au cœur de notre démarche, et il est de notre devoir de promouvoir une utilisation sûre et éthique de la technologie. C'est un moment passionnant, car nous nous engageons ensemble dans une mission cruciale pour une utilisation plus responsable et plus éclairée des technologies. Cette première édition de la campagne de sensibilisation s'inscrit dans la droite ligne du pilier numéro 5 du projet de société du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, qui est d'arrimer le Congo au développement de l'économie numérique.* »

Des panels et ateliers pour plus d'édification

Après la cérémonie d'ouverture, les participants à cette campagne se sont plongés dans les travaux qui ont débuté par la démonstration d'une cyberattaque ; suivie du keynote1 : «



Le ministre d'État, directeur de cabinet du président de la République, Florent Ntsiba, lors de la campagne de sensibilisation/DR

Retour d'expérience de la société Congo-Télécom sur l'importance du mois de la cyber sécurité au sein d'une institution » ; ainsi que le panel de haut niveau portant sur « Instauration de la culture de cyber sécurité au sein des hautes institutions de l'État » ; puis Keynote 2 : « Passeport de voyageur, outil de protection de données à la traversée des frontières » ; et Panel2 : « E-réputation et la protection des données ». A l'issue des deux keynotes et deux panels, sont intervenus deux ateliers, dont

l'un a porté sur « Ce que tu dois savoir du numérique pour jouer pleinement ton rôle », et l'autre sur « Instauration de la culture de cyber sécurité au sein des administrations et/ou entreprises » et « Impact de l'IA sur le métier des DSI, RSSI/RSI et responsables informatiques des administrations de l'État ». Cette campagne n'est pas simplement une série d'événements, mais plutôt un engagement collectif envers l'instauration d'une culture de cyber sécurité au sein des institutions et le début

d'un mouvement. « *Ensemble, faisons de cette journée un moment fondateur dans notre engagement en faveur d'une cyber sécurité renforcée et d'un changement positif dans la manière dont nous abordons la technologie* », a lancé Yves Ickonga.

Entretenir en permanence une cyber vigilance des plus accrues

Pour sa part, le ministre d'État, directeur de cabinet du chef de l'Etat, a souligné: «Nos fonctions

nous exposent à des risques certains, notamment les nombreuses attaques de la cyber guérilla, la nocivité de la fraude. Quoi donc de plus logique pour nous que de nous placer dans les premières tranchées de notre auto-défense, et d'entretenir en permanence une cyber vigilance des plus accrues. C'est pour cela que je vous invite à la prudence.» Il a rappelé à tous que l'homme prudent est attentif non seulement à ce qui advient mais à ce qui peut advenir et il fait attention. « *«Prudentia» vient de «providere» qui signifie aussi bien prévoir que pourvoir... La prudence est l'art d'en tenir compte. La prudence est ce qui sépare l'action de l'impulsion, le héros de la tête brûlée* », a-t-il laissé entendre.

A titre de rappel, c'est en 1988 qu'a commencé la célébration de cette journée internationale, à la suite du premier cas de malware de propagation de réseau enregistré dans le monde, connu sous le nom de « Morris Worms », qui a touché 10% des machines connectées à internet à l'époque. C'est à cause de cette situation que l'association for computing machinery a décrété que, chaque 30 novembre, toutes les personnes se verraient rappeler l'obligation et le besoin qu'elles ont de protéger leurs données de tout type d'action de corruption.

Bruno Okokana

RÉFLEXION

Plus les jours passent ...

Oui, plus les jours, les mois, les années passent et plus il devient évident que la communauté internationale s'avère incapable de prévenir le pire. Le pire c'est-à-dire un conflit planétaire infiniment plus grave que les deux guerres mondiales qui ont marqué d'un sceau dramatique le siècle précédent.

Ceci pour au moins deux raisons que voici résumées en quelques mots :

° D'abord parce que les nouvelles technologies qui se développent dans le domaine de l'armement ne cessent d'aggraver la capacité de destruction des pays assez riches pour s'en doter ; avec, tout particulièrement, celles que l'intelligence dite « artificielle » ne peut qu'accroître de façon démesurée

à plus ou moins brève échéance.

° Ensuite parce que les grandes puissances du temps présent n'ont visiblement pas tiré les leçons des conflits planétaires que l'affrontement des nations européennes avait provoqués en 1914-1918, puis en 1939-1945 ; un refus de regarder la vérité en face qui ne peut que provoquer de nouveaux drames à plus ou moins brève échéance.

Quitte à nous répéter ici même une fois de plus, il est clair que ni la Chine ni l'Europe, ni les Etats-Unis ni l'Inde, ni la Russie ne prennent aujourd'hui la juste mesure de la menace que leurs ambitions croissantes font peser sur la communauté humaine. Et tout particulièrement de la dérive

globale que les drames en cours dans le Proche et le Moyen-Orient pourraient provoquer dans les semaines et les mois à venir.

Le risque que court l'humanité et qu'aucun des dirigeants des « Grands » de ce temps n'ose encore énoncer clairement, ce risque donc est d'autant plus grand qu'il se produit alors que la Terre se trouve menacée de façon de plus en plus claire par la dégradation de l'environnement, par la fonte des pôles et des glaciers, par la hausse brutale du niveau des océans, par la pollution de l'air qui résultent de la surindustrialisation des pays riches. Se combinant avec l'affrontement larvé des grandes puissances, il ne peut que très vite s'avérer mortel pour l'humanité dans son ensemble.

Alors qu'approche à grands pas la COP 28 – Conférence de Dubaï sur les changements climatiques –, l'on ne saurait trop conseiller aux dirigeants du Tiers monde et tout spécialement africains de profiter de l'occasion que leur offrira cette nouvelle Grand'messe pour « taper sur la table » comme on dit en langue populaire. Et donc de mettre enfin clairement les nations riches devant leurs responsabilités.

Autrement dit, de mettre en valeur les conclusions du Sommet des trois grands bassins de la planète qui vient de se tenir à Brazzaville et qui a énoncé clairement les risques mortels que nous courons tous.

Jean-Paul Pigasse